VENTES A L'ENCAN VENTES A L'ENCAN

Stroudback, Stern & Gumbel, Ltd.

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE DE RECEVEUR.

Balance en Fonds de Magasin, Comptes Courants, Droit d'occupation du rez-de-chaussée, 617 rue du Canal et 527 rue Conti, Tous les Droits du Demandeur en un certain procès non décidé en la Cour Civile de District Paroisse d'Orléans No 87,409 du Dossier intitulé RECEVEUR A. MARX PICTURE FRAME CO., LTD. vs B. B. HARRIS, faisant des affaires sous le nom de FRENCH NOVELTY CO et les effets de la

A. MARX PICTURE FRAME CO.

PAR STROUDBACK STERN & GUMBEL, Ltd — Leonard L. Stern, encanteur — Bureau No 322 rue Baronne. JEUDI, le 1er septembre 1910 à 11 heures a. m., dans le local 617 rue Canal, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre signé le 19 août 1910, par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A, maintenant absent en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

FONDS DE MAGASIN CONSISTANT

d'assortiment de portraits encadrés, miroirs encadrés, portraits non encadrés, installations d'éclairage, vases divers, comptes courants, etc., d'après l'inventaire enregistré. Le ci-dessus devant être vendu au plus haut enchérisseur.

Droit d'occupation jusqu'au 1er oct 1910 du rez-de-chaussée des nos 617 rue du Canal, entre le Passage de la Bourse et la rue de Chartres, maintenant occupé par la A Marx Picture Frame Co. Ltd

Droit d'occupation jusqu'au 1er octobre 1910 de la fabrique et entrepôt, maintenant loués à bail et occupés par la A. Marx Picture Frame Co., Ltd 527 rue Conti, entre les rues Decatur et Chartres

Tous les droits du demandeur en un certain procès devant la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans No 87,409, du dossier intitulé Receveur A Marx Picture Frame Co., Ltd. vs B. B. Harris faisant affaire sous le nom de French Novelty Co

Conditions—Comptant.

STROUDBACK, STERN & GUMBEL, Ltd., Encanteurs.

Edgar M. Cahn avocat pour les liquidateurs.
21 août—21 28—sept—1

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de Julia O'Neil Hussey—No 90 970—Cour Civile de District, Division B.

Résidences Simples et Doubles à deux étages, Désirables dans le Premier District.
329 rue S. Claiborne, entre Gravier et l'avenue Tulane, Résidence Simple à Deux Etages
331-333 S. Claiborne, entre Gravier et l'avenue Tulane. Résidence Double à deux étages.
335 S. Claiborne, entre Gravier et l'avenue Tulane.

PAR STROUDBACK, STERN & GUMBEL LTD — Léonard L. Stern, encanteur — JEUDI, le 22 septembre 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre signé du 18 août 1910 par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, agissant pour l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, maintenant absent en congé dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, il sera vendu à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir—

Trois certains lots de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits voies privilèges et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Premier District de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Bull (Claiborne), Gravier, Sud Derbigny (autrefois Willow) et l'avenue Tulane (autrefois Commune) et la rue Clara, les dits lots sont désignés comme lots A, B et C, sur un plan de H. C. Brown voyer daté Nouvelle-Orléans 12 août 1910, d'après lequel plan, lesdits lots mesurent comme suit: Le lot A mesure 25 pieds 8 pouces de façade à la rue Sud Claiborne, 25 pieds 10 pouces en largeur dans le fond, 87 pieds 6 pouces de profondeur sur le côté vers l'avenue Tulane, 77 pieds 5 pouces de profondeur sur la ligne du lot B

Les améliorations comprenant la résidence simple à deux étages No 329 S. Claiborne, et comprenant galerie sur le devant et sur le côté à chaque étage, vestibule en haut et en bas, et 6 chambres 1 à $25 par mois.

Le lot B mesurant 33 pieds, 10 pouces de face à la rue Sud Claiborne, 23 pieds, 1 pouce en largeur dans le fond, 77 pieds, 5 pouces de profondeur sur la ligne du lot A. 63 pieds, 5 pouces sur une ligne du lot C.

Les améliorations comprenant la résidence double à deux étages Nos 331-333 S. Claiborne et contenant de chaque côté 6 chambres, vestibule et galerie au premier étage, loué $20 par mois.

Le lot C mesure 21 pieds 1½ pouces de face à la rue Sud Claiborne, 22 pieds 1 pouce en largeur dans le fond, 63 pieds 5 pouces de profondeur sur la ligne du lot B et 55 pieds, 7 pouces et 2 lignes de profondeur sur la ligne la plus proche de la rue Gravier, laquelle propriété est décrite en l'acte d'achat comme une portion de terre désignée comme lettre A et mesurant 80 pieds 3 pouces à la rue Claiborne sur 181 pieds 3 lignes sur la ligne du fond sur une profondeur de 75 pieds, 7 pouces et 2 lignes sur la ligne de côté de la rue Gravier 57 pieds, 6 pouces et 4 lignes sur le côté vers la rue Commune

Les améliorations comprenant la résidence simple à deux étages 335 rue S. Claiborne, contenant 6 chambres, escaliers, galerie sur le devant et au premier étage, loué $20 par mois.

Conditions—Une tiers ou plus comptant, la balance s'il y en a, en un et deux ans avec 8 pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'à paiement, l'acquéreur devant assumer les taxes de 1910, et de payer pour les frais des certificats nécessaires pour faire le titre et l'acte de vente.

Les actes de vente seront passés devant George W. Flynn, notaire, aux frais de l'acquéreur. Dix pour cent de dépôt requis au moment de l'adjudication.

STROUDBACK, STERN & GUMBEL, Ltd., Encanteurs.

M. D. Dimitry, avocat.
21 août—21 28—sept 4 11 18 22

ANNONCE JUDICIAIRE.

EDWARD RIES vs Mlle LAURA V. MESRITZ et al.

No 89,178—Cour Civile de District—Division A.

UNE OCCASION POUR PLACEURS.

Deux îlets de Valeur dans le Troisième District.

PAR STROUDBACK, STERN & GUMBEL LTD — Léonard L. Stern, encanteur — JEUDI, le 15 septembre 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un jugement rendu et signé en Cour ouverte le 2me jour d'août 1910, par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, maintenant absent en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, il sera vendu à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1. Un certain lot de terre dans le Troisième District de cette ville, connu comme lot No 2551, borné par les rues Manuel, Barthemew, Boisrue et Massut, lequel a été acquis par feu Orgel Heyman Meritz, par acte de vente passé devant J. Cavillier, notaire en cette ville le 1er novembre 1886 enregistré au Bureau des Transferts, livre 21, folio 98.

2. Un certain lot de terre en cette ville, connu comme lot borné par les rues Magistrat (maintenant Dergenois), Hunters, Virtue (maintenant Rocheblave) et Franklin, étant l'îlet No 201 maintenant l'îlet 1219, sur un plan de L. Burgi, daté du 16 juillet 1836, et déposé en l'étude de J. Cavillier, notaire de cette ville, ledit lot comprenant 24 lots, ainsi que par ledit Orgel Heyman Meritz le 22 juillet 1836 enregistré au Bureau des transferts, livre 19, folio 549.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance s'il y en a en paiement égal de un et deux ans après la date de l'adjudication, devant être représentée par billets à recevoir de l'acquéreur, portant intérêt au taux de cent pour cent par an de leur date jusqu'au paiement et garantis par hypothèque spéciale et titres de vendeur et toutes les clauses usuelles de sécurité sur la propriété vendue. Toutes les taxes dues et exigibles en l'année 1910 et devant être assuré par l'acquéreur, en plus du prix d'achat.

Les actes de vente seront passés devant Scott E. Boer, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Dix pour cent de dépôt requis au moment de l'adjudication.

STROUDBACK STERN & GUMBEL, Ltd.
14 août—14 21 28—sept 4 11 15

Escoffier & de Reyna.

ANNONCE JUDICIAIRE

Joli Cottage coin des rues Laharpe et Rocheblave.

Terrain de Valeur Contigu rue Laharpe, entre les rues Rocheblave et Tonti.

SUCCESSION DE MME AMELIA P. BERGER.

No 93,980—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division D.

PAR ESCOFFIER & DE REYNA—Stephen O. Escoffier, Encanteur—Bureau No 347 rue Carondelet—MERCREDI le 14 septembre 1910 il sera vendu, à midi, à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon W. B. Sommerville juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, maintenant absent en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, il sera vendu à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Deux certains lots de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent droits, voies, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Premier District de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Laharpe, Lapeyrouse, Tonti et Rocheblave (ledits lots sont désignés par les numéros 9 et 10 sur un plan dressé par L. Brigier, daté du 22 février 1837 et déposé en l'étude de A. Mazureau, ancien notaire en cette ville, lesquels lots mesurent chacun 29' 8" 6" de façade à la rue Laharpe sur environ 100' de profondeur, le lot No 10 formant l'enseignure des rues Rocheblave et Laharpe.

Etant la même propriété acquise par indivis Mme Amélia Poirot, veuve de Prosper Berger, par achat de la "People's Homestead Association" d'après un acte passé devant Marcel T. Ducros, le 27me jour de mai 1893, et enregistré dans le bureau des transferts, livre 144, folio 199.

2° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et servitudes et avantages qui y appartiennent ou en dépendant, située dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Laharpe, Lapeyrouse, Tonti et Rocheblave, désigné comme No Trois sur un plan dressé par L. Brigier, daté du 24 février 1837, déposé en l'étude de A. Mazureau, ancien notaire, une copie de ceci dressée par A. de Armas, voyer, datée du 28 juillet 1880, est annexée à un acte de rectification de titre passé pardevant M. T. Ducros, notaire, le 20 août 1888, d'après lequel ledit lot mesure 27' 8" 6" de face à la rue Laharpe sur 125' de profondeur, entre lignes parallèles.

Etant la même propriété acquise par ladite Mme Amélie Poirot, veuve de Prosper Berger, par achat de ..... d'après un acte passé pardevant ..... notaire, le..... jour de .....

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, et la balance, s'il y en a, en (1) un et deux (2) ans, en billets de l'acquéreur portant 7 0/0 d'intérêts par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par l'un et privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue; les loyers devant appartenir à l'acquéreur de la date de la signature de l'acte, l'acquéreur devant assumer le paiement ci-dessus et en plus du prix de l'adjudication de toutes les taxes de 1910, et les frais des certificats et les frais de l'acte de vente pardevant Wm Ardill, notaire; l'acquéreur devant déposer avec l'encanteur 10 0/0 du prix d'achat au moment de l'adjudication

14 août—14 21 28—sept 4 11 14

STATION BALNEAIRE (Syst. Kneipp). Air, soleil et bains électriques. Saison d'été

et d'hiver; 629 m. au dessus du niveau de la mer. Climat Sub-Alpin. Pension et logement pour tout le monde dans le Sanatorium, Etablissements, Hôtels, Maisons de Pension, Villas. A deux heures de distance de Munich-Augsbourg. En 1908: 8883 visiteurs. Propectus et informations donnés gratuitement par l'entremise de Kurverein, Woerishofen, Bavière.

8 juin—1 an

VENTES A L'ENCAN

Stroudback, Stern & Gumbel, Ltd

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Vve Emma Adeline O'Dowd.

No 56,922—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A

Résidence Double à Deux Etages

BIEN SITUEE,

Nos 1527-31 Rue Antonine,

Près de l'Avenue St-Charles

PAR STROUDBACK, STERN & GUMBEL, Ltd — Leonard L. Stern, Encanteur—MARDI, le 27 septembre 1910 à midi à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre signé le 23 août 1910, par l'Hon E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division C, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A, maintenant absent en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite à savoir:

Une certaine portion de terre avec bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits voies, privilèges, servitudes y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Sixième District de cette ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Antonine, Prytanée, Foucher et l'avenue St Charles. Ladite portion de terre mesurant 46 pieds de face, plus ou moins, à la rue Antonine sur une profondeur de 125 pieds, étant une portion de la propriété acquise par Mme E. A. O'Dowd de la succession de son défunt mari Joseph O'Dowd, par jugement de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté du 6 juin 1871 et 15 décembre 1877 le premier jugement enregistré dans le livre des transferts transcrit de Jefferson, 133, folio 192 et du deuxième jugement enregistré dans le livre des transferts 104 folio 397.

Les améliorations comprennent une résidence double à deux étages, ayant 6 chambres, galerie, vestibule de chaque côté et est connue par les Nos Municipaux 1527-31 rue Antonine.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, balance en un an, en un, deux et trois ans à l'option de l'acquéreur, que la portion du crédit de ladite vente soit démontrée par billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossé en blanc portant intérêt au taux de 7 pour cent par an de la date jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue avec le *Pacte de non Aliéner*, toutes les clauses usuelles de sécurité et 10 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de poursuites. Ladite propriété devant être tenue assurée aux frais de l'acquéreur et la police d'assurance devant être transférée au porteur du billet. L'acquéreur devant payer ci-dessus et en plus du montant de son enchère toutes les taxes dues et exigibles sur la propriété pour l'année 1910 et les frais de tous certificats. Les loyers devant appartenir à la succession jusqu'à la date de l'acte de vente. L'acte de vente pardevant Wyane G. Rogers, notaire, aux frais de l'acquéreur; dix pour cent de dépôt requis au moment de l'adjudication.

STROUDBACK, STERN & GUMBEL, Ltd.
322 rue Baronne.

Titche et Rogers, H. W. Cooper, avocats pour le demandeur.
24 août—25 28—sept 4 11 18 25 27

ANNONCE JUDICIAIRE.

J. P. Schaeffer et Als vs United Burial Co. Ltd.

No 92 963 — Cour Civile de District Division B.

Excellente Maison de Résidence Simple à Deux Etages,

Avec grandes écuries.

No 831 avenue des Champs-Elysées, entre Bourgogne et Dauphine.

PAR STROUDBACK STERN & GUMBEL Ltd — Leonard L. Stern, encanteur — MARDI, 20 août 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un jugement lu, rendu et signé le 27me jour de juillet 1910, par l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tout ce qui y appartient ou qui en fait partie, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le No 3 dans l'îlet No 17 (maintenant 220) borné par l'avenue des Champs Elysées, les rues Marigny, Bourgogne et Dauphine, sur un plan particulier de B. Buisson, en date de 2 janvier 1842, déposé en l'étude de Félix Percy, ancien notaire et mesurant pied américain 31 pieds 11 pouces, 5 lignes de face à l'avenue des Champs Elysées sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant. L'acquéreur fera un dépôt comptant de dix pour cent au moment de l'adjudication. L'acte de vente pardevant Robert Legier, notaire, aux frais de l'acquéreur.

STROUDBACK, STERN & GUMBEL, Ltd, Encanteurs.

Teutonia Bank & Trust Co., Receveurs.
28 juil—28 31—août 7 14 21 28 30

Jas. A. Brennan et fille

ANNONCE JUDICIAIRE.

L'Emplacement de Commerce et Résidence,

Coin de l'avenue Pacifique et de la rue Sidell,

Contenant Magasin sur le devant et quatre chambres de chaque côté, lumière électrique et gaz, couverture en ardoisen et banquette en briques. Bon coin pour commerce.

Succession de Julia Kerner, veuve de William Sutherland

Cour Civile de District, paroisse d'Orléans—Division C—No 93,941.

IL sera vendu à l'enchère publique MARDI, le 30 août, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, par JAS H. BRENNAN, Encanteur, Bureau 732 rue Union, en vertu d'un ordre de l'Honorable E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District Paroisse d'Orléans, Division C, daté et signé le 19 juillet 1910, dans l'affaire ci-dessus intitulée—

Deux certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Cinquième District de cette ville, sur la rive droite du fleuve Mississippi, désignés comme lots un et deux de l'îlet No 145, autrefois îlet No 28, lequel est borné par les avenues Simira et Pacifique, avenue Sidell, autrefois Jackson, et la rue Homer, sur un plan dressé par Joseph Pilié, voyer de ville, déposé en l'étude de G. M. Baringer, ancien notaire de cette ville, le 30 mars 1908, lesquels dits lots sont contigus et mesurent chacun 22 pieds 6 pouces 2 lignes de face à la rue Commune et 22 pieds 6 pouces 1 ligne de largeur dans le fond; ledit lot No 5 mesurant 109 pieds 6 pouces 6 lignes sur la ligne du lot No 4 et 110 pieds 1 1/2 ligne sur la ligne du lot No 6; et ledit lot 6 mesurant 110 pieds 1 pouce 1/2 ligne sur la ligne du lot 5 et 110 pieds ... pouces 4 lignes sur la ligne qui le sépare des lots 7 et 11 sur ledit plan.

Ainsi la propriété mobilière comme suit décrite, à savoir:

Deux pupitres avec couverture roulante, un manteau cinq portraits et cadres, trois vases japonais, un porte-chapeaux en chêne, une étagère à filières "roll front", trois cabinets à filières, deux pupitres en chêne debout en deux chaised, un coffre-fort "Diebold" ayant portes doubles, deux petits pupitres, cinq "Wernicke Units", un dessus et une base, un pupitre avec couverture roulante, un jeu de filières avec carte index, vingt-cinq "Wernicke Units", cinq avec dessus et cinq avec base, une presse pour lettres et "stand", une vieille armoire, trois chaises, trois lampes doubles, installations électriques, deux tiroirs, deux vieux "Wernicke Units", deux bases, et deux dessus, quarante Wernicke Units huit bases et huit dessus, un grand pupitre double et chaises, quatorze boîtes à filières, cinq étoils verticaux pour filières, un "Typewriter" Fay-Sholes long carriage, un pupitre simple et chaises, un petit cab noé pour filière, un pupitre double deux plat, steel et chaise, une petite table pour typewriter, trois chaises avec siège cannés, 16 chaises ayant siège en cuir, un grand upitre à couverture roulante et chaise, sept "Wernicke Units" deux dessus et deux bases, une table en chêne pour directeurs

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer et payer toutes les taxes pour l'année 1910, et pour tout certificat, qui soit requis pour le passage du dit acte de vente. L'acte de vente devant être passé pardevant Alfred Danziger, notaire, aux frais de l'acquéreur, ledit acquéreur devant déposer 10 pour cent du prix d'achat comptant au moment de l'adjudication, ladite propriété formant chez l'encanteur.

7 août—7 14 21 28—sept 4 8

J. B. Rennyson.

Vente de Succession—Cinquante (50) acres de terre près de Crowley, La., à l'encan, JEUDI, le 8 septembre 1910, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, Nouvelle Orléans, à midi, conformément à un ordre adressé à moi par l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la Division A, Cour Civile de District No 92,899 pour la Paroisse d'Orléans, daté et signé du 13 août 1910 dans l'affaire de la succession de Rose Byrne Watson, je vendrai à l'enchère publique, JEUDI le 8 septembre à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne, la propriété ci-après décrite:

Lot 2, Section 13 T. 9 S. R. 1 E. La. Meridien, contenant 25.76 acres et lot 4 Section 14 T. 9 S. R. 1 E. La. Meridien contenant 4.44 acres en la paroisse Arundia, environ six milles de Crowley, La.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant payer toutes les taxes de l'année 1910, frais de tous certificats nécessaires et l'acte de vente pardevant James J. Wolfe notaire, et déposer 20 pour cent au moment de l'adjudication avec

I. B. RENNYSON, Encanteur.

7 août—7 14 21 28—sept 4 8

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Charles Henning.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 92,421—Division E — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est) qu'ils peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par George Auffermorte et John Herbert, exécuteurs testamentaires de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL Greffier — W. H. Pascoe et Dunkelspiel, Hart & Davey, avocats.

23 août—28 30—sept 3

VENTES A L'ENCAN

Kernaghan & Cordill

ANNONCE JUDICIAIRE.

PAR KERNAGHAN & CORDILL, W. A. Kernaghan, Encanteur—Bureau 339 rue Carondelet

Jeudi, le 8 Septembre 1910,

à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne. Il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu et signé le 4 août 1910 par l'Honorable W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D dans l'affaire de George L. C. Lhote vs Lhote Lumber Manufacturing Company, No 85,739 du dossier de ladite cour, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Propriétés Foncières.

Un certain îlet de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, contenant dix-huit terrains Nos 1 à 18 inclusivement, borné par la Promenade Carondelet, les rues Toulouse, Gayoso et Dupré, mesurant 283 pieds 2 pouces et 5 lignes à la rue Toulouse, 284 pieds 2 pouces à la Promenade Carondelet, 193 pieds 4 pouces à la rue Dupré et 204 pieds à la rue Gayoso, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, comprenant moulins, bâtisses, forge, chambre pour bouilloire, "shavings burn", réservoir pour eau avec accessoire automatique.

Un certain îlet de terre situé dans le Deuxième district de cette ville, contenant dix-huit terrains Nos 1 à 18, inclusivement, borné par la Promenade Carondelet, les rues Toulouse, White et Dupré, les mesures étant telles que celles qui sont entre mètres et bornes sur cet îlet au dessus chantiers. Cet îlet est d'environ la même grandeur que le ci-dessus décrit.

Un certain îlet de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, borné par les rues Toulouse, St Pierre, White et Dupré, mesurant 283 pieds, 2 pouces et 4 lignes sur chacune des rues Toulouse et St Pierre, 306 pieds, 3 pouces et 4 lignes sur chacune des rues White et Dupré, contenant vingt-quatre terrains, Nos 1 à 24 inclusivement, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent comprenant écurie, hangar pour bois de charpente, maison pour gardien et chantier.

Douze certains lots de terre situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Toulouse, St Pierre, Dupré et Gayoso, désignés par les Nos 1, 2 et 3 et 16 à 24, inclusivement et mesurant comme suit: Le lot No 1 mesurant: 35 pieds, 5 pouces et 4 lignes de face à la rue Gayoso, sur 141 pieds 7 pouces et 7 lignes de profondeur entre lignes parallèles et contigus aux lots Nos 20, 21, 22, 23 et 24 sur les lignes du fond. Le lot No 2 est contigu au lot No 1 et mesurant 35 pieds 5 pouces et 3 lignes de face rue Gayoso sur 141 pieds 7 pouces et 7 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No 3 est contigu au lot No 2 et mesure 35 pieds 5 pouces 4 lignes de face à la rue Gayoso sur 141 pieds 7 pouces 7 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Les lots Nos 16 à 24 inclusivement, sont contigus les uns aux autres et mesurent chacun 31 pieds 5 pouces 6 lignes de face à la rue Toulouse sur 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No 15 formant le coin des rues Toulouse et Dupré; le lot No 24 formant le coin des rues Toulouse et Gayoso, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, comprenant le bureau, entrepôt et chantier de bois.

Machines.

Machines, chaudières, pompes, lattes scies, élévateurs, machines pour faire des trous, "sash stioler", tuyaux, poulies, flèches, outils et toutes machines qui se trouvent dans une manufacture de première classe, une liste détaillée qui peut être vue d'après l'inventaire enregistré en Cour, une copie de laquelle est enregistrée en le Bureau de l'encanteur.

Matériel.

Bois de charpente, quincaillerie, meubles, produits manufacturés, installations de bureau et meubles, comptes courants, une liste détaillée desquels peut être trouvée dans le susdit inventaire. Il y a une grande quantité de matériaux bruts et manufacturés en main dans le moment.

Animaux et Véhicules.

Cheval, mules, lourds wagons à bois de charpente, wagons à bois de charpente, wagons à ressorts, buggies, harnais, etc

Tous les articles, matériaux, etc., contenus dans cette grande installation sont et nombreux qu'il est impossible de les énumérer dans une annonce, donc, il est fait allusion à tous ceux dont nous nous propose, et ceux qui sont donnés dans cette annonce, que tous les détails seront trouvés dans l'inventaire enregistré dans les archives de la Cour dans les livres du Receveur et par enquête du Receveur, la Commercial-Germania Trust and Savings Bank of New Orleans.

Ce n'est pas seulement une proposition d'affaire pour les capitalistes à bien considérer. Voici une entreprise en opération, pleinement conditionnée et prête à faire des affaires sur une grande échelle. Tout ce qui est requis est le capital et une gestion convenable. Si une telle proposition n'offre pas de grands encouragements, alors il n'est pas possible de trouver un placement de capitaux sûr et profitable

Une occasion de ce genre n'exige pas un argument long et opaque pour faire ressortir ses mérites. Elle parle d'elle-même et doit conséquemment fixer l'attention du capitaliste. La vente sera en bloc et comprendra tout ce qui est à la leur de la vente, excepté le droit d'usage du nom de la corporation.

Conditions—Comptant. Tous les anciens comptes courants dus au receveur à la date de la vente, à vendre en bloc à l'encan par W. A. Kernaghan, encanteur, après les délais usuels et annoncés, l'acquéreur devant assumer l'accomplissement et l'exécution de tels contrats d'affaires cédés par le receveur et qui n'auront pas été terminés à la date de la vente.

Seconde—Que ladite vente sera faite au comptant, après les délais et avis usuels au plus fort enchérisseur qui fera le dépôt requis, que ladite adjudication établira l'époque des termes et le lieu de la vente et contiendra une description générale de la propriété à vendre avec référence, plan, amplifications désirées aux registres de cette cour et que l'acquéreur est requis de déposer avec le receveur au moment de l'adjudication, en espèces ou par un chèque certifié à l'ordre du receveur, dix pour cent (10 0/0) du montant de son enchère et de payer la balance de son enchère, en espèces ou avec un chèque certifié à l'ordre du receveur, sur confirmation de la vente par la cour, et que dans le cas où l'acquéreur manquerait de compléter ou dite enchère et d'en payer la balance sur demande, le dépôt sera considéré nul et ladite propriété sera encore offerte en vente aux frais et risques de l'acquéreur.

Troisième. — Si l'acquéreur manquait de faire le susdit dépôt de dix pour cent en espèces, quand la propriété lui sera adjugée, ladite adjudication ne sera pas considérée, mais la propriété sera immédiatement créée de nouveau et offerte de nouveau au plus fort enchérisseur qui fera le dépôt exigé.

Quatrième—Que ladite vente sera libre de tous liens, privilèges et charges, excepté les taxes de 1910, qui seront assumées par l'acquéreur qui assumera aussi tous les contrats non expirés et non remplis du receveur, inscrits au cours de son administration de la propriété; et tous réclamations de toutes personnes intéressées et toutes les hypothèques, tous les privilèges ou liens réclamés seront rapportés au produit de la vente.

Cinquième—Quand ladite vente en sera rapportée à la cour l'avis en sera inscrit sur le livre d'ordres, pendant dix jours, et toutes les objections s'y rattachant seront inscrites dans les dits jours qui suivront celui à ladit avis aura été inscrit dans le livre d'ordres, et après ledit délai, s'il n'y a pas eu d'objections, ladite vente sera maintenue et confirmée sans autre ordre, et aucunes objections à ladite vente ne seront considérées ou permises après l'expiration dudit délai, excepté celles qui auraient été inscrites dans le délai voulu.

Sixième—Une fois que ladite vente lui ordonnée sera terminée et confirmée, l'encanteur fera, parfaiteraa et livrera un acte notarial de translation de propriété à l'acquéreur ou aux acquéreurs.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur ou des acquéreurs, pardevant Fred Adolph, Esq. notaire

7 août—7 14 21 28—sept 4 8

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Charles Henning.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 92,421—Division E — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est) qu'ils peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par George Auffermorte et John Herbert, exécuteurs testamentaires de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL Greffier — W. H. Pascoe et Dunkelspiel, Hart & Davey, avocats.

23 août—28 30—sept 3

VENTES A L'ENCAN.

Kernaghan & Cordill

ANNONCE JUDICIAIRE.

BONS TERRAINS POUR BATIR

DANS UN

VOISINAGE QUI S'AMELIORE

SUCCESSION DE PETER APPEL ET EPOUSE.

No 93,851—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN & CORDILL—W. A. Kernaghan, Encanteur Bureau 339 rue Carondelet—JEUDI, le 15 septembre 1910 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 12 août 1910, de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour, Division D, agissant pour l'Hon. Fred. King, juge de la Division B, maintenant absent en congé, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Trois certains lots de terre, situés dans le Septième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Adams, Burdette, Macarty et Commercial, désignés comme lots Nos 24, 25 et 26 (vingt-quatre, vingt-cinq et vingt-six) sur un plan de C. A. Houin, voyer, de 10 novembre 18..., déposé en l'étude de J. B. Marks, ancien notaire, lesdits lots mesurent chacun (30) trente pieds de face à la rue Adams sur (150) cent cinquante pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Les bâtisses et balance pour le charbon ci-dessus appartiennent au locataire et seront déménagés par eux. Loués au taux de $30.00 par mois ou $360.00 par an.

Conditions—Une moitié ou plus comptant, et la balance s'il y en a en un crédit de un et deux ans à l'option de l'acquéreur, pour un billet, également garanti par hypothèque et non de vendeur portant 8 0/0 huit pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement. L'acte de vente devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité incluant 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer la collection

L'acquéreur devant assumer en plus et au-dessus du prix de l'adjudication les taxes dues et exigibles en 1910; dix pour cent comptant au montant de la vente. Acte de vente pardevant Fred Deibel, notaire, aux frais de l'acquéreur.

14 août—14 21 28—sept 4 11 15

N. J. Clesi.

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION DE ROBERT HANLEY ET EPOUSE.

No 94 059—Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, Division C.

MERCREDI le 7 septembre 1910 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne.

PAR N. J. CLESI, encanteur, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un ordre daté et signé, du 2 août 1910, par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District, Division D, agissant pour l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, situé dans le Premier District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet borné par les rues White, Dupré, Gravier et Perdido, désigné comme lot No 27 dans l'îlet No 614, ledit lot No 27 mesurant 120 pieds de face à la rue White sur une profondeur de 28 pieds et neuf pouces et formant l'encoignure des rues White et Gravier

Conditions—Tout comptant l'acquéreur devant payer pour tous les frais de certificats, assumer les taxes de 1910 payer pour l'acte de vente pardevant Chas I. Denechaud, notaire, et déposer 10 0/0 du prix d'achat au moment de l'adjudication avec

N. J. CLESI, Encanteur.

Anthony J. Rossi, avocat.
9 août—9 16 23 30

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE.

John T. Michel, secrétaire d'Etat, versus Southern Insurance Company.

No 88,500—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER—C. A. TESSIER, Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet — JEUDI, le 8 septembre 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre signé du 5 août 1910 de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

La bâtisse moderne en briques à deux étages 624, 628, 630 rue Commune, ayant façade en granit et ciment, connue comme bureau de la Southern Insurance Company, contenant au rez-de-chaussée vestibule, 2 grands burea